

## COMMUNE DE BERRWILLER

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERRWILLER - Séance du 31 octobre 2017

**Sous la présidence de Monsieur JORDAN Fabian, Maire.**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents pour la sixième séance de l'année.

Constatant que le quorum pour valablement délibérer est atteint, il ouvre la séance à 19h35.

Présents : Les Adjointes STOCKER Bernard, ARBOGAST-ZIEBELEN Eve & MUNCH-SCHMIDT Martine.

Les Conseillers : SCHMIDT André, CENTLIVRE André, MOSSER Agnès, KOEHL-UBERSCHLAG Martine, ALTMAYER Laurent, BENSCH-MUNDEL Véronique, HERR-SCHAUMBERG Anne, KRUST Thomas, JUNG Joël.

Excusés : JEANNIN Nicolas – Procuration à STOCKER Bernard  
SIFPERT-GIRARDEY Laetitia – Procuration à ARBOGAST-ZIEBELEN Eve

Secrétaire de séance : Mme Anne HERR-SCHAUMBERG, conseillère municipale assistée de M. Gilles STEGER, secrétaire général.

Ordre du jour :

---

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2017
2. Travaux communaux depuis le 21 septembre 2017 – en cours – en vue
3. Renouvellement du Contrat Unique d'Insertion (CUI) – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) de l'agent d'accueil, d'animation et de surveillance à l'école primaire et d'agent administratif à la mairie
4. Décision Financière Budget de la Comptabilité Générale M14 : Autorisation de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018
5. Décision Financière Budget de la Comptabilité M49 – Service Eau : Autorisation de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018
6. Divers

---

#### **Point n° 1 de l'ordre du jour :**

##### **Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2017 :**

Le procès-verbal a été transmis à chaque conseiller municipal. Un bref rappel des points a été fait par le secrétaire général. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité et signé.

#### **Point n° 2 de l'ordre du jour :**

##### **Travaux communaux depuis le 21 septembre 2017 – en cours – en vue :**

Rapporteur : M. l'Adjoint Bernard STOCKER.

##### **EAU :**

Entretien courant, surveillance du réseau, du réservoir et de la station de pompage.

Travaux à la station de pompage dans le périmètre de protection immédiat : remplacement de 3 vannes de coupure et de vidange sur la conduite principale.

Branchements au réseau des futures maisons d'habitations : MERCIER, rue des Artisans – WISS/FEDER, rue des Faisans et BURGER, rue Bimberling.

Les travaux de remplacement du ballon anti-béliers ont été réalisés le 25 octobre par l'entreprise 2CAE.

En vue : relevé des compteurs du 2<sup>nd</sup> semestre 2017, mais l'agent Guy SCHMITT est absent pour raison de maladie depuis le 17 octobre, et ce jusqu'au 22 novembre 2017 inclus.

### **ASSAINISSEMENT :**

Entretien courant de la STEP. Passage journalier.

Travaux spéciaux pris en charge par le SIVOM : redressement et fixation des passerelles désaxées des bassins 1 et 2.

### **VOIRIE :**

Entretien régulier. Fermeture des nids de poules.

Travaux de point à temps (société MATROL) dans toutes les rues du village (5 jours) dont 1 jour pour le compte de l'Association Foncière.

Travaux de signalisation horizontale (peinture routière) des places de stationnement sur la rue Principale et la rue de Wattwiller réalisés par l'entreprise SVH Signalisation.

### **ECLAIRAGE PUBLIC :**

L'éclairage public en façade de l'école a été mis en place et les luminaires sont équipés de leds.

Réparation de plusieurs candélabres (rues Kirchkeld, Victor Baur, Principale). Depuis cette réparation, il y a déjà d'autres candélabres en panne.

### **BATIMENTS :**

#### **Ecole :**

L'abribus a été posé le 18 octobre par M. Pierre HILDEBRAND et ses élèves ; il a été tuilé le 19 octobre par les agents communaux.

#### **Eglise :**

Réparation de l'Angélus par l'entreprise BODET.

#### **Dorfhisla :**

Entretien extérieur, ratissage du gravier...

#### **Salle de sport :**

Nettoyage et entretien sur 3 demi-journées par semaine.

Mise en place des câbles d'alimentation et de commande électrique pour les nouveaux panneaux de basket latéraux qui ont été installés par l'entreprise SATD les 24 et 25 octobre.

#### **CHAUFFERIE :**

Début de la période de chauffe le 17 septembre.

Entretien courant et réparation d'une fuite sur le circuit primaire dans la sous-station du périscolaire.

#### **ESPACES VERTS :**

Entretien automnal, enlèvement des fleurs, ratissage, ramassage des feuilles, dernières tontes.

Plantation des pensées, chrysanthèmes...

#### **CIMETIERE :**

Entretien des allées, trottoirs extérieurs, taille, tonte...Préparation de la Toussaint.

#### **LAVOIR :**

Nettoyage régulier. Réparation de la conduite alimentant le lavoir au niveau de la « HAULEN » le 26 octobre (pâturage du GAEC de la Vigne au Lait).

#### **DIVERS :**

Distribution de divers courriers, ramassage de déchets divers, vidage des poubelles.

Ratissage au Rollerpark.

Capture de chevaux et de chèvres sur le CD5 un matin.

### **Point n° 3 de l'ordre du jour :**

#### **Renouvellement du Contrat Unique d'Insertion (CUI) – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) de l'agent d'accueil, d'animation et de surveillance à l'école primaire et d'agent administratif à la mairie :**

M. le Maire rappelle que par délibération du 21 septembre 2016, le Conseil Municipal a décidé de créer un CAE pour les fonctions d'agent d'accueil, d'animation et de surveillance à l'école primaire et d'agent administratif à la mairie à temps non complet à raison de 20h00 hebdomadaires pour une durée de 12 mois à compter du 4 octobre 2016.

L'agent donnant entière satisfaction dans l'exercice de ses fonctions, M. le Maire a sollicité les services de Pôle Emploi et de la Préfecture en vue du renouvellement de son contrat CAE pour une année supplémentaire.

Ce renouvellement pour une année a été validé par les services de la Préfecture et de Pôle Emploi pour la période du 10 octobre 2017 au 9 octobre 2018, avec confirmation d'une prise en charge de l'Etat de 72 % de la rémunération correspondant au SMIC sur la base de 20h00 hebdomadaire maximum avec exonération des charges patronales de sécurité sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu la loi n° 2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu la circulaire DGEFP n° 2010-25 du 20/12/2010 fixant la programmation des contrats aidés en 2011,

- Décide de renouveler le CAE pour les fonctions d'agent d'accueil, d'animation et de surveillance à l'école primaire et d'agent administratif à la mairie à temps non complet à raison de 20h00 hebdomadaires pour une durée de 12 mois à compter du 10 octobre 2017,
- Autorise M le Maire à signer le renouvellement de ce CAE avec l'Etat,
- Autorise M le Maire à signer le contrat de travail à durée déterminée pour une durée de 12 mois à compter du 10 octobre 2017,
- Décide de fixer la rémunération par référence au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 de rémunération de la fonction publique territoriale – 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif territorial, indice brut 347, au prorata des heures effectuées,
- Décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- Autorise M le Maire à signer un contrat d'adhésion au régime d'assurance-chômage proposé par l'Assédic pour les agents non titulaires.

**Point n° 4 de l'ordre du jour :**

**Décision Financière Budget de la Comptabilité Générale M14 : Autorisation de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018 :**

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale ne serait pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique et jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Cet article permet d'autre part, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise M le Maire à engager et liquider, dans les limites réglementaires, les dépenses d'investissement concernant les chapitres budgétaires suivants :

Chapitre budgétaire	Dotations 2017 (Budget Primitif 2017 voté)	Limite avant le vote du budget primitif 2018 = 25% des dotations 2017
chapitre 20 : immobilisations incorporelles	6 000,00 €	1 500,00 €
chapitre 21 : immobilisations corporelles	1 394 080,00 €	348 520,00 €
chapitre 23 : immobilisations en cours	20 000,00 €	5 000,00 €

**Point n° 5 de l'ordre du jour :**

**Décision Financière Budget de la Comptabilité Générale M49 : Autorisation de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018 :**

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale ne serait pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique et jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Cet article permet d'autre part, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise M le Maire à engager et liquider, dans les limites réglementaires, les dépenses d'investissement concernant les chapitres budgétaires suivants :

Chapitre budgétaire	Dotation 2017 (Budget Primitif 2017 voté)	Limite avant le vote du budget primitif 2018 = 25% des dotations 2017
chapitre 21 : immobilisations corporelles	144 906,00 €	36 226,00 €

**Point n° 6 de l'ordre du jour :**

**Communications et Divers :**

**A) Autorisations d'urbanisme déposées :**

DP n°068 032 17 B 0018 déposée le 10/09/2017  
HAUPTMANN Pierre – 2 rue de l'Etang  
Pergola

DP n°068 032 17 B 0019 déposée le 22/09/2017  
SISTI Laura – 1 rue Croisière  
Couverture de la terrasse

DP n°068 032 17 B 0020 déposée le 26/09/2017  
HERR Pierre – 24 rue d'Or  
Changement de toiture avec isolation

DP n°068 032 17 B 0021 déposée le 27/09/2017  
CAUTILLO Fabrice – 70 rue d'Or  
Piscine

DP n°068 032 17 B 0022 déposée le 02/10/2017  
BURGER Michel – 14 rue des Prés  
Panneaux photovoltaïques

DP n°068 032 17 B 0023 déposée le 06/10/2017  
BONARDI Stéphane – 8 rue des Vosges  
Pergola

PD n°068 032 17 B 0001 déposé le 19/10/2017  
FELDER Hélène – 143 rue Principale  
Démolition ancienne maison d'habitation

**B) Déclarations d'Intention d'Aliéner – Droit de Prémption Urbain :**

Décision de non-prémption prise par M. le Maire :

- 11 rue de Cernay 68500 BERRWILLER, décision du 11/10/2017  
Terrain non bâti de 2,01 ares  
Vendeur : Mme SCHLIENGER Bernadette  
Acquéreur : M. MELLINGER Mathieu

**C) Prochaines réunions et manifestations :**

Mardi 7/11 à 20h15 : Réunion du CCCSPV au dépôt d'incendie

Samedi 11/11/2017 à partir de 9h30 : Temps de recueillement et de prière à l'Eglise puis cérémonie au Monument aux Morts

Samedi 18/11 de 9h à 11h30 : Conférence des Maires de m2A à la mairie d'Illzach

de 9h30 à 12h : Réunion GRDF « Parlons chauffage au gaz naturel » pour les habitants de Berrwiller

Samedi 2/12/2017 à partir de 10h30 : Inauguration des travaux de réhabilitation de l'école primaire.

**D) Rapport d'activités du service d'instruction des autorisations du droit des sols au 30 juin 2017 :**

Ce rapport d'activités a été transmis aux conseillers municipaux et a été commenté par M. le Maire lors de la séance. Le fonctionnement du service mutualisé entre les communes de Wittelsheim, Bollwiller, Ruelisheim et Berrwiller donne satisfaction. L'agent instructeur assure une permanence en mairie à Berrwiller tous les mardis matin et peut ainsi s'entretenir avec les pétitionnaires, soit en mairie, soit sur le terrain en cas de besoin. Une rencontre est prévue prochainement avec la commune de Feldkirch qui pourrait, le cas échéant, rejoindre le service.

**E) Réforme de la Dotation de Solidarité Communautaire de m2A :**

M. le Maire informe les conseillers sur la réforme de la Dotation de Solidarité Communautaire en cours d'élaboration au sein de m2A débattue en atelier permanent Finances du 13 octobre 2017.

Il explique les dispositions du cadre réglementaire et la volonté de vouloir assurer une meilleure solidarité entre les communes de l'Agglomération.

Une fois le dispositif validé, il pourra donner lieu à une présentation / validation par le comité d'impulsion dans la perspective d'une délibération qui pourra être présentée au Conseil d'Agglomération de décembre 2017.

**F) Politiques publiques en faveur des demandeurs d'emplois :**

M le Maire rappelle que le nombre de demandeurs d'emplois reste très élevé dans la région Mulhousienne.

Il indique que m2A a souhaité créer un groupe de travail et de réflexion d'élus sur les politiques publiques pouvant et devant être développées en faveur des demandeurs d'emplois.

Tous les conseillers municipaux du territoire souhaitant siéger dans ce groupe de travail et de réflexion sont les bienvenus.

Mme l'Adjointe Martine MUNCH-SCHMIDT est volontaire pour prendre part aux travaux de ce groupe de travail.

**G) Angélus :**

M le Maire précise que l'Angélus a été réparé et fait part des courriels envoyés en mairie par un citoyen mécontent.

**H) Réception des vœux 2018 :**

M. le Maire souhaite recueillir l'avis des conseillers sur le maintien ou non de la réception.

Les conseillers, à l'unanimité, estiment qu'il convient de maintenir cette réception qui aura donc lieu le dimanche 7 janvier 2018 à partir de 10h.

**I) Communication m2A :**

M. le Maire précise que le service communication de m2A souhaiterait communiquer sur des habitants du territoire mettant leurs talents et compétences au service de projets innovants et originaux dans le domaine culturel, économique, social, associatif, sportif....

Cette communication prendrait la forme de portraits sous forme d'interviews sur le site internet de l'agglomération et sur les réseaux sociaux. Il est proposé, dans un 1<sup>er</sup> temps, de désigner Mme Valérie BITZ qui vient d'inaugurer son atelier « Couleurs de Sève », puis les conseillers sont invités à désigner d'autres habitants par la suite.

**J) S'BARRWILLERA Blettla 2018 :**

Mme l'Adjointe Eve-ARBOGAST-ZIEBELEN précise avoir été destinataire de photos de peintures transmises par Mme Valérie BITZ, ainsi que d'une photo de M. Philippe OBERLI qui pourraient servir de pages de couvertures du prochain bulletin municipal. Il est proposé de retenir la photo de M. Philippe OBERLI pour la page de couverture et de faire paraître les peintures de Mme Valérie BITZ dans le cadre d'un article qui sera intégré dans le bulletin.

**K) Plaques toponymiques et signalétiques bilingues des rues du village :**

Le groupe KRÜTDORSCHA AKADEMI a proposé d'installer des plaques de rues bilingues avec la traduction en alsacien. Les propositions de traduction sont examinées par les conseillers qui les valident. Un devis sera sollicité auprès de la société SVH Signalisation, puis une demande de

subvention sera adressée à la Région Grand Est qui apporte son soutien à la mise en place de plaques de rues bilingues.

**L) Déploiement des compteurs Linky :**

M. le Maire indique que le déploiement des compteurs Linky est prévu en 2021 pour Berrwiller suite aux interrogations et inquiétudes émanant d'habitants du village. Il propose d'organiser, en temps utile, une réunion d'information à l'attention des habitants de Berrwiller.

**M) Syndicat Mixte de la Brigade Verte :**

M. Thomas KRUST, suite à une discussion avec M. Nicolas KRUST, chef de poste de la Brigade Verte de Soultz propose, lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal, de le faire intervenir en début de séance, pour une présentation des missions et du fonctionnement du syndicat et pour faire le point également sur la question de l'armement des gardes.

**N) Travaux de réhabilitation de l'école primaire des Trois Collines:**

M. le Maire rappelle que l'inauguration de ces travaux aura lieu le samedi 2 décembre prochain à 10h30. Dans le cadre de ceux-ci, il a été jugé opportun de pouvoir réaliser des travaux complémentaires d'isolation du sous-sol et de rénovation des sanitaires de la maternelle qui ne sont plus du tout adaptés. Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la réalisation de ces travaux complémentaires estimés à environ 20 000,- € HT.

**O) Conseil d'école :**

Mme Eve ARBOGAST-ZIEBELEN fait le compte-rendu de la dernière réunion du conseil d'école qui s'est tenue le 19 octobre 2017. Elle transmet tout particulièrement les remerciements de Mme la Directrice pour tous les travaux et investissements qui ont été réalisés depuis septembre 2016.

**P) Lotissement Buhne – Carré de l'Habitat :**

M. le Maire fait part de la présentation architecturale des futurs « Carrés de l'Habitat » (Duplex-Jardin) qui seront réalisés dans le lotissement Buhne.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 22h00.